



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur IMBERT Michel - 14 rue du Puycharraud - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser la fête des voisins rue du Puycharraud, le samedi 11 juillet 2026 de 11 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la fête des voisins.

ARRETE

Article 1 : La fête des voisins décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la fête des voisins, une partie de la rue du Puycharraud sera fermée à la circulation et l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée (plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le dix-neuf juin deux mille vingt-six.

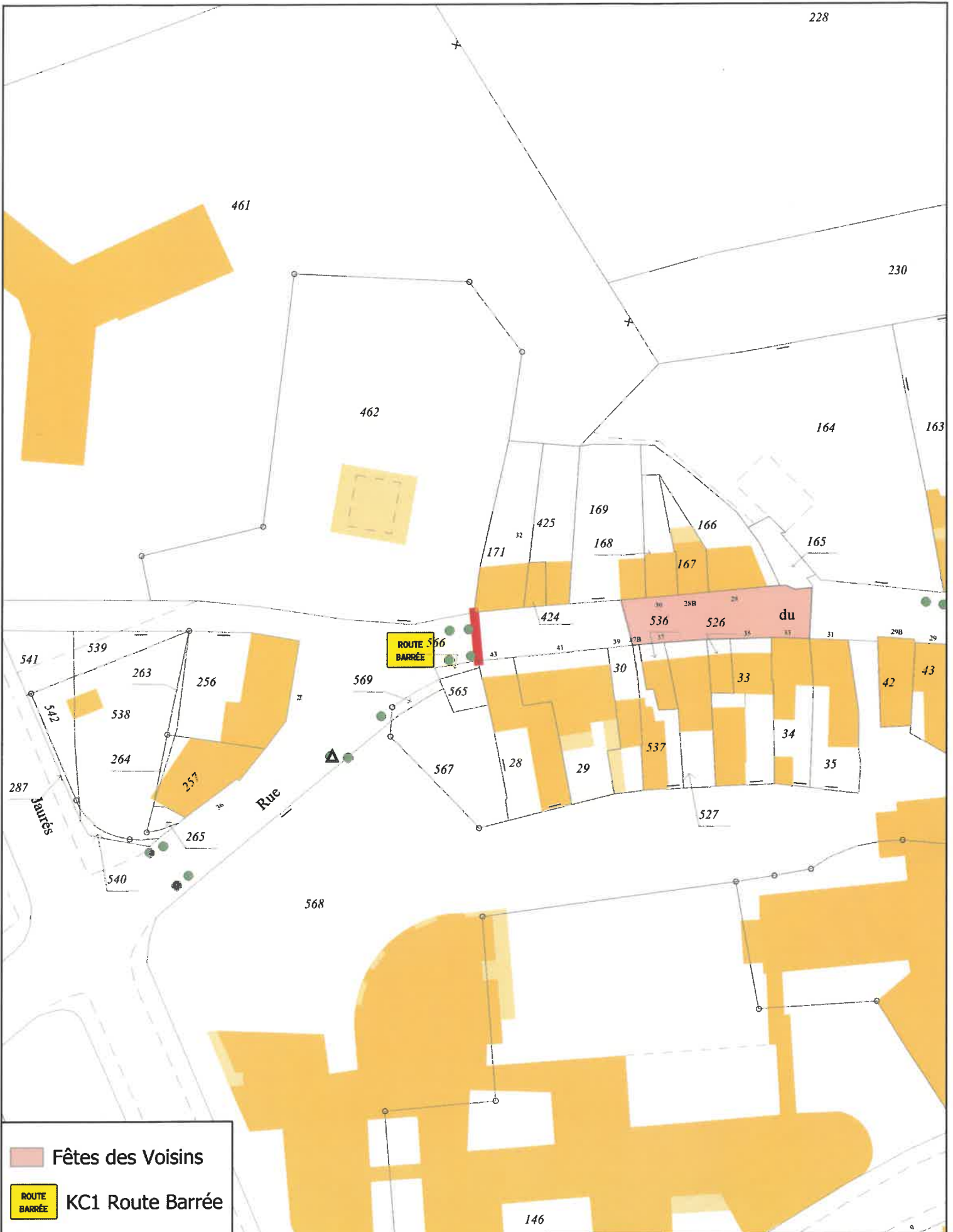
Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur IMBERT Michel.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE



- Fêtes des Voisins
- KC1 Route Barrée
- Barrières

Source : Cadastre
 Plan délivré par la commune de La Souterraine
 19 / 06 / 2026
 Pour information document non contractuel

1:750




LA SOUTERRAINE
 ENGAGÉE PAR NATURE